



Communiqué de presse du 11 juillet 2008

*Association générale des cadres (AGC/CGFP):*

## **Echec de la procédure de conciliation**

A la fin de la troisième réunion bilatérale de conciliation qui s'est tenue en date du 10 juillet 2008, le conciliateur Pierre Gehlen a dû constater la non-conciliation des parties. Malgré les nombreux arguments relevés par l'Association générale des cadres (AGC/CGFP), le Gouvernement reste tout à fait indifférent face à une réforme de la formation des futurs rédacteurs.

En tant que syndicat représentatif de la carrière moyenne du rédacteur, l'AGC a maintenu sa revendication d'une formation de bachelier professionnel comme formation initiale pour accéder à la carrière.

Considérant que les discussions au sein de la commission de conciliation n'ont pas permis de rapprocher les parties, le comité de l'AGC a décidé de soumettre le différend au président du Conseil d'Etat, conformément à l'article 2 de la loi du 16 avril 1979 portant réglementation de la grève dans les services de l'Etat et des établissements publics, placés sous le contrôle direct de l'Etat.

Le Bureau exécutif de l'AGC